



Extrait du rapport de gestion 2025 du SDOL

AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES

GOUVERNANCE DU PALM

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes de l'Ouest lausannois. Dans ce cadre, les délégué-e-s de SDOL ont assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM (L. Bovay, syndic de Crissier et président de SDOL, et J.-F. Clément, syndic de Renens et vice-président de SDOL) et à trois séances de la Direction technique du PALM (B. Biéler, directeur de SDOL).

Le principal sujet traité au sein de ces organes durant l'année 2025 fut l'élaboration du Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5), qui a été soumis à la Confédération en mars 2025.

PROJET D'AGGLOMERATION 2025

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PALM 2025) a été remis à la Confédération en mars 2025 pour évaluation. Composé de sept volumes, [le rapport du PALM 2025](#) définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2040 avec des mesures réparties en quatre thématiques : paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité. Dans ce projet de 5^e génération, 89 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de plus de 757 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral pour la période de réalisation 2028-2032. Pour l'Ouest lausannois, 27 mesures prioritaires ont été identifiées pour un montant total d'investissement d'environ 140 millions de francs (hors taxes). 29 autres mesures ont été identifiées pour une réalisation ultérieure (dès 2032). Les travaux des mesures cofinancées débuteront entre 2028 et 2032.

Le projet déposé a été signé par l'ensemble des partenaires, à savoir, sur délégation du Conseil d'Etat par les conseillères d'Etat, co-présidentes du Comité de pilotage du PALM, Christelle Luisier Brodard et Nuria Gorrite, sur délégation des Communes par les présidents des schémas directeurs, ainsi que par les représentant-e-s des associations Lausanne Région et Région Morges. Le rapport contient également les comptes rendus de la consultation publique, qui s'est déroulée du 20 novembre au 31 décembre 2024.

Dès 2023, le Bureau SDOL s'est fortement mobilisé pour l'élaboration de cette nouvelle génération de projet d'agglomération, en particulier sur les aspects suivants : coordination générale avec les services cantonaux et les autres schémas directeurs, élaboration du volet mobilité en collaboration avec la DGMR, priorisation des mesures de transport, accompagnement des Communes pour la rédaction des fiches de mesures, consultations des services communaux sur les documents les engageant, établissement de l'état de la mise en œuvre des mesures des PALM précédents, etc.

STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes de l'Ouest lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA a-t-elle été élaborée. Cette démarche a été pilotée par la Direction technique du PALM, dont le Bureau SDOL est membre, et a impliqué les représentant-e-s politiques et techniques des 26 Communes de l'agglomération.

La SRGZA répond notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités. L'Ouest lausannois est particulièrement concerné par cette démarche puisque le district accueille la moitié des zones d'activités de l'agglomération.

Validée en 2023 par les 26 Municipalités puis soumise aux services cantonaux pour examen préalable en 2024-2025, la SRGZA sert désormais de cadre pour l'élaboration de plans d'affectation communaux ou cantonaux sur les différents sites d'activités et est suivie par la mise en place d'organes de gestion pour les sites stratégiques d'activités cantonaux (SSDA). Il s'agit, pour l'Ouest lausannois, de SSDA Vallaire à Ecublens, SSDA Bussigny-Ecublens et SSDA Arc-en-Ciel sur Bussigny et Crissier.

GS MOBILITE DOUCE

Le Bureau SDOL est intégré au Groupe mobilité douce du PALM. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises en 2025, en particulier pour suivre et accompagner l'élaboration de la stratégie de mobilité active dans le cadre de la prochaine génération du Projet d'agglomération (PA5).

MESURES INFRASTRUCTURELLES DES PALM 2007, 2012 ET 2016

Le Bureau SDOL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles.

AGGLOMERATIONS VAUDOISES

Depuis 2017, la DGTL met régulièrement sur pied des rencontres avec l'ensemble des acteur·trice·s des agglomérations vaudoises. Ces rencontres prennent la forme d'informations, de discussions ou d'ateliers participatifs. Trois rencontres de ce type ont eu lieu au cours de l'année 2025.